

en œuvre pour attirer chez nous des immigrants qui sont censés s'établir sur des terres. Je remarque dans le rapport que 50,000 des immigrants venus ici l'an dernier ne se sont pas adonnés à l'agriculture. Ce programme a donc échoué; d'ailleurs nous avions prédit cet échec. On a tort d'imposer un métier aux gens. Je veux encore attirer l'attention du ministre sur une question qui intéresse les chemins de fer. Les compagnies de chemins de fer ont intérêt à transporter ici des gens venant de n'importe où, qui cultivent le sol et augmentent la production, ce qui alimentera le mouvement des voies ferrées. Il va sans dire que les chemins de fer ne s'intéressent qu'à ce qui est de nature à relever leur trafic. Je sais que certains immigrants déposés dans l'Ouest par les chemins de fer essayent de cultiver le sol et se trouvent dans une situation très difficile. Je trouve donc que le département devrait surveiller de près ce que font les chemins de fer, quant au nombre des immigrants qu'ils nous apportent et au lieu de leur établissement. Le département ne s'intéresse pas seulement à obtenir des immigrants, mais aussi à leur procurer le bien-être après leur arrivée; les chemins de fer, d'un autre côté, ne s'occupent que d'obtenir des immigrants afin d'augmenter leur trafic.

M. GARDINER: Pour ce qui est de l'entente du département avec la Grande-Bretagne en vue d'établir des familles dans ce pays, il est vrai qu'il a peut-être décidé...

L'hon. M. FORKE: La question de l'établissement sur des terres viendra lorsque ce crédit sera adopté.

M. GARDINER: Mais ce crédit se rapporte à l'immigration. Je discuterai plus tard l'établissement sur des terres. Lorsque nous envisageons le point de vue du Canadien, je n'envisage pas la position du ministre. Bien qu'il soit parfait de satisfaire d'abord les demandes des gens de ce pays qui veulent s'établir sur des terres, à mon sens, il se présente des circonstances qu'il faudrait discuter.

Le département va tenter de céder 3,000 fermes d'anciens soldats à des immigrants britanniques. Je désire faire remarquer au ministre que nous avons, dans l'Ouest du Canada, aujourd'hui, d'anciens soldats qui ont leur outillage et qui sont désireux d'obtenir une terre en vertu de la loi d'établissement des soldats. Mais on leur refuse la chose, pour la bonne raison que ces terres sont réservées aux immigrants britanniques. Cette politique n'est pas juste envers les Canadiens en général et surtout envers les anciens combattants. Nous devons quelque chose à ces derniers, et nous ne remplissons pas notre devoir tant que chacun des anciens combattants n'aura pas obtenu une

[M. Spencer.]

terre du département. Je conseille au ministre d'étudier de nouveau toute la question. Peut-être lui est-il impossible aujourd'hui de reculer, mais ce n'est pas une raison pour ne pas répondre aux besoins de tous les Canadiens et surtout à ceux des anciens combattants. On me dit que des milliers de Canadiens ont l'aptitude requise pour s'établir sur la terre; que ce sont des hommes d'expérience, possédant leur propre outillage et capables de s'établir sans l'aide du Gouvernement, pourvu qu'on leur donne une terre aux mêmes conditions que l'on accorde aux immigrants britanniques. Tout en faisant cette remarque, je comprends l'importance du problème que le ministre doit résoudre, et j'espère qu'il fera son possible pour régler cette question.

M. SPENCER: J'ai ici une coupure de journal où il est dit que pendant l'année 1927 plus de 6,000 Hongrois viendront s'établir en Canada. Est-ce vrai?

L'hon. M. FORKE: Je n'en ai jamais entendu parler.

M. GARLAND (Bow River): Je désire appuyer un des points soulevés par l'honorable député de Frontenac-Addington relativement à la faculté d'assimilation de certains immigrants. Le Pacifique-Canadien, en vertu de ce système inique de permis, a amené au Canada, dans une année, un total de 21,000 immigrants, dont 7,000 étaient des mennonites, qui ne sont pas assimilables. Personne plus que le ministre n'est au courant des objections qu'il y a à l'admission de ces gens. Dans ma circonscription, ils s'emparent des meilleures terres à blé. Ces gens paient bien, comme les gens du pays; ils envahissent une région et achèteront les terres des colons; et dès qu'ils ont réussi, la vie sociale change. Ils ne s'intéressent aucunement au bien-être de la région et ne prennent aucune part aux œuvres sociales.

L'hon. M. BENNETT: Vous ne sauriez les blâmer de ne prendre aucune part à vos réunions.

M. GARLAND (Bow River): Ils n'assistent pas davantage aux réunions des conservateurs. Ils ignorent complètement les œuvres sociales. Dès qu'ils s'établissent dans une région, toutes ces œuvres semblent tomber dans l'oubli. On a prétendu qu'après une ou deux générations, ces gens se font à nos coutumes et deviennent absolument canadiens. Je nie cela. Ce que nous avons vu au Manitoba, au sujet des mennonites, prouve tout le contraire. Avec le temps, un ou deux ou trois de ces gens peuvent se séparer du groupe. Ces derniers, ayant mieux compris que les autres, ressentent la différence qui existe entre eux et les autres, et ils s'efforcent de devenir des citoyens utiles.